

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Peut-on récupérer une carte bancaire avalée par un distributeur de billets ?**

Si votre carte bancaire a été avalée par un distributeur de billets, vous pourrez ou non la récupérer selon le motif de sa confiscation. Voici les informations à connaître.

Votre carte bancaire peut être avalée par le distributeur de billets, par mesure de sécurité, pour un des motifs suivants :

Vous avez tapé un code erroné 3 fois de suite

Vous avez attendu trop longtemps pour récupérer votre carte après votre opération de retrait ou de consultation des comptes.

Dans ces cas, la possibilité de récupérer votre carte dépend de la situation géographique du distributeur.

Si le distributeur est adossé à une agence qui est ouverte, vous devez vous adresser directement à cette agence (et non à votre banque). Vous devrez justifier de votre identité pour récupérer votre carte.

**À noter**

pour des raisons de sécurité, certaines agences bancaires n'ont pas accès aux distributeurs et ne pourront pas récupérer votre carte.

Si l'agence est fermée ou si elle n'a pas accès au distributeur, faites immédiatement opposition pour empêcher toute utilisation frauduleuse de votre carte. Pour cela,appelez le service d'opposition de votre banque ou le serveur interbancaire d'opposition.

**Où s'adresser ?**

**Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire**

Permet de faire immédiatement opposition sur sa carte bancaire.

**Par téléphone**

**0 892 705 705**

Ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe +**service payant**, depuis un téléphone fixe ou mobile. Votre banque vous transmets alors une nouvelle carte que vous recevez en quelques jours.

Faites immédiatement opposition pour empêcher toute utilisation frauduleuse de votre carte. Pour cela,appelez le service d'opposition de votre banque ou le serveur interbancaire d'opposition.

**Où s'adresser ?**

**Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire**

Permet de faire immédiatement opposition sur sa carte bancaire.

**Par téléphone**

**0 892 705 705**

Ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe +**service payant**, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Votre banque vous transmets alors une nouvelle carte qui vous parviendra en quelques jours.

Votre carte bancaire peut être avalée par le distributeur de billets pour un des motifs suivants :

Sa date limite de validité est dépassée

Vous avez fait opposition sur votre carte. C'est notamment le cas si vous l'avez déclaré perdue ou volée.

Dans ces cas, vous ne pouvez pas récupérer votre carte. Vous devez alors contacter votre banque et demander une nouvelle carte.

Votre carte bancaire peut être avalée par le distributeur de billets à la demande de votre banque, si elle estime que vous en faites un usage abusif.

Votre banque peut en demander la confiscation sans vous avertir au préalable.

Dans ce cas, vous ne pouvez pas récupérer votre carte. Vous pouvez demander une nouvelle carte à votre banque.

Vous êtes inscrit au fichier central des chèques (FCC) pendant 2 ans.

Votre carte bancaire peut être avalée par le distributeur en raison d'une défaillance technique.

Dans ce cas, la possibilité de récupérer votre carte dépend de la situation géographique du distributeur.

Si le distributeur est adossé à une agence qui est ouverte, vous devez vous adresser directement à cette agence (et non à votre banque). Vous devrez justifier de votre identité pour récupérer votre carte.

**À noter**

pour des raisons de sécurité, certaines agences bancaires n'ont pas accès aux distributeurs et ne pourront pas récupérer votre carte.

Si l'agence est fermée ou si elle n'a pas accès au distributeur, faites immédiatement opposition pour empêcher toute utilisation frauduleuse de votre carte. Pour cela, appelez le service d'opposition de votre banque ou le serveur interbancaire d'opposition.

**Où s'adresser ?**

**Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire**

Permet de faire immédiatement opposition sur sa carte bancaire.

**Par téléphone**

**0 892 705 705**

Ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe +**service payant**, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Votre banque vous transmets alors une nouvelle carte que vous recevez en quelques jours.

Faites immédiatement opposition pour empêcher toute utilisation frauduleuse de votre carte. Pour cela,appelez le service d'opposition de votre banque ou le serveur interbancaire d'opposition.

**Où s'adresser ?**

**Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire**

Permet de faire immédiatement opposition sur sa carte bancaire.

**Par téléphone**

**0 892 705 705**

Ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe +**service payant**, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Votre banque vous transmets alors une nouvelle carte qui vous parviendra en quelques jours.

**Moyens de paiement**

**Carte bancaire**

Délivrance et retrait d'une carte

Paiement par carte

Fraude à la carte bancaire

Vol de sa carte bancaire

Perte de sa carte bancaire

**Chèque**

Paiement par chèque

Vol d'un chèque ou d'un chéquier

Perte d'un chèque ou d'un chéquier

Interdiction d'émettre des chèques

**Espèces**

Retrait d'espèces

Paiement en espèces

**Et aussi...**

- Perte de sa carte bancaire
- Vol de sa carte bancaire
- Fichier central des chèques (FCC)

**Où s'informer**

?

- Assurance Banque Épargne Info Service

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00